Commune de PUTANGES-LE-LAC Séance du 3 novembre 2017

L'an deux mil dix sept, le trois novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PUTANGES-LE-LAC, convoqués le vingt six octobre deux mil dix sept, se sont réunis dans la salle du rez-de-chaussée de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Etaient présents: MM. DRUGEON Serge, LEFOYER Roland, POMMIER Claude, PERRAY Roger, GRANDIN Philippe, DORE Louis, GAUDIN Sylvain, COUPRY Chistian, PICHONNIER Jean-Paul, CRUBLE Gérard, BRIERE André, LEROUX Sébastien, ORY Martine, PITEL Jean-Louis, GUILLOUET Jeanne, NOEL Andrée, LECOEUR Joël, RUBAN Yvette, GAUQUELIN Jean, CASTELLI Daniel, CHAUVIN Laurence, SOISNARD Michel, FERRIER Pierre, MACE Annick, GOHIN Jean-Pierre, GUIBOUT Monique, GREUSARD Nelly.

Absents ayant donné procuration : Mme LEHUGEUR Liliane à Mr DRUGEON Serge, Mme LAPRUNE Laëtitia à Mr PERRAY Roger, Mr ROCHER Daniel à Mr DORE Louis, Mr GRANDSIRE Gérard à Mr LECOEUR Joël, Mr DAVID Stéphane à Mme RUBAN Yvette.

Absents excusés: MM. MARTINEAU Jacques, RETOUX Joël, CHAUVIN Thierry, BAUVAIS Céline, PICHONNIER Sophie, AGOSTINI Mickaël, BEAUFRERE Sébastien.

Absents: MM. HEE Florence, LHEUREUX Charlène, MONTEBRAN Séverine, DUARTE Françoise, FOUREY-BECHET Monique, CASTEL Catherine, GACOIN Stéphane, DEBONS Isabelle, BAECHLER Ludovic, LEVEQUE Franck, DUBU Paulette, PICHONNIER Sylvain.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme ORY Martine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'inscrire à l'ordre du jour, les sujet supplémentaires suivants :

En questions diverses:

- Acquisition d'une désherbeuse.
- Décision modificative n°5/2017.
- Etude diagnostique des réseaux d'assainissement eaux usées sur la commune déléguée de Putanges Pont Ecrepin choix de l'Entreprise.

1. CONSTRUCTION D'UNE VOIE RELIANT LA RUE DE LA FORGE ET L'AVENUE DU 18 JUIN - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission voirie, eau et assainissement.

Monsieur PERRAY rappelle que dans le cadre de la construction du futur Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA), il a été décidé de créer une nouvelle voie d'accès au quartier de l'embarcadère.

Monsieur Perray précise au Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprises a eu lieu pour les travaux de liaison de la rue de la Forge et l'avenue du 18 juin.

5 entreprises ont répondu avant le 9 octobre 2017, date de clôture de remise des offres.

Dans le cadre de la procédure adaptée, Monsieur PERRAY donne connaissance de l'analyse des offres examinées par la commission chargée de statuer sur cette procédure le 23 octobre dernier, au regard des critères retenus dans le règlement de consultation, à savoir :

✓ <u>1er critère</u> : valeur technique (40%)

Organisation et qualité (20 points)

Technique (20 points)

✓ <u>2^{ème} critère</u> : valeur financière (60%)

Monsieur PERRAY propose, conformément à l'avis de la commission, de retenir l'offre présentée par l'Entreprise SA FMTP de la FERTE-MACE pour un montant de 120 034,74 € TTC soit 100 028,95 € HT pour le motif suivant ; « mieux disante ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir se prononcer sur la proposition énoncée par Monsieur PERRAY.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil,

- > Considérant l'avis consultatif de la commission.
- Accepte l'offre de l'Entreprise SA FMTP pour un montant de 120 034,74 € TTC soit 100 028,85 € HT
- > Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces du marché et plus généralement tout document relatif à ce dossier.
- > **Dit** que la dépense en résultant, inscrite au budget primitif 2017, fera l'objet d'une décision modificative à l'opération 0006, article 2151.

2. PLANTATION D'UNE HAIE LE LONG DU TERRAIN DE PETANQUE – COMMUNE DELEGUEE DES ROTOURS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence CHAUVIN, Maire délégué des ROTOURS.

Madame CHAUVIN expose à l'Assemblée qu'afin de rendre son attrait à la traversée du bourg des ROTOURS, il serait souhaitable de faire procédér à la plantation d'une haie le long du terrain de pétanque.

Deux devis sont présentés pour la plantation d'une haie de charmille de 13 mètres ainsi que la pose d'une bordure de bois :

- Benoit HASPESLAGH PAYSAGISTE, d'un montant de 961,52 € HT soit 1 153,82 TTC
- YZEUX PARCS ET JARDINS, d'un montant de 772,60€ HT soit 927,12 € TTC (la pose de bordure bois est offerte)

Après analyse des offres, Madame CHAUVIN propose de retenir l'entreprise la moins disante, à savoir YZEUX PARCS et JARDINS.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce choix.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > Entérine la proposition de Madame CHAUVIN.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de contacter l'Entreprise YZEUX PARCS et JARDINS pour intervenir suivant son devis énoncé ci-dessus, en rappelant le geste commercial concernant la pose de bordures bois.
- > Dit que cette dépense sera effectuée sur le budget de fonctionnement à l'article 61521.

3. POSE D'UNE CLOTURE BOIS DE SECURITE A L'EMBARCADERE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission travaux de voirie, eau et assainissement.

Monsieur Roger PERRAY informe le Conseil que compte tenu de la fréquentation du site, il pourrait être judicieux de sécuriser le bord de l'embarcadère, notamment à gauche du ponton où un enrochement assez abrupt apparait jusquà l'Orne.

La pose d'une lisse esthétique, en accord avec l'environnement, a été sollicitée à deux entreprises :

- YZEUX PARCS et JARDINS, pour un devis de 736,00 € HT soit 883,20 € TTC avec pose de poteaux Ø 14
- Benoit HASPELAGH PAYSAGISTE, pour un devis de 819.47 € HT soit 983.36 € TTC avec pose de poteaux Ø 20

Après analyse des offres, compte tenu de la différence de prix non significative et des matériaux utilisés, notamment le diamètre supérieur des poteaux, Monsieur PERRAY propose de retenir l'entreprise Benoit HASPESLAGH PAYSAGISTE, mieux-disante, pour effectuer ce travail.

De façon complémentaire, il est nécessaire de poser 2 barrières métalliques afin de sécuriser l'accès au bateau, 1 devis a été sollicité auprès de l'Entreprise LOUPIL. L'offre présentée est de 1 960,00 HT soit 2 352,00TTC

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur les propositions de Monsieur PERRAY,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➤ Entérine les propositions de Monsieur PERRAY au vu des argumentations énoncées.
- ➤ Retient l'entreprise Benoit HASPESLAGH PAYSAGISTE, pour son devis d'un montant de 819,47 € HT soit 983,36 € TTC
- > Retient l'entreprise LOUPIL pour son devis de métallerie d'un montant de 1 960,00 HT soit 2 352,00TTC
- > Dit que cette dépense sera effectuée sur le budget de fonctionnement à l'article 61521

4. <u>MISE EN CONFORMITE DES STATIONS D'EPURATION DES COMMUNES DELEGUEES DE PUTANGES PONT</u> ECREPIN ET RABODANGES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission travaux de voirie, eau et assainissement.

Monsieur PERRAY expose au Conseil qu'il convient de mettre en conformité les stations d'épuration des communes déléguées de PUTANGES PONT ECREPIN et RABODANGES conformément à l'arrêté ministériel du 21/07/2015.

Cet amendement relatif entr'autre à la mise en place d'un cahier de vie pour la station de RABODANGES et d'une analyse des risques de défaillances en plus pour celle de PUTANGES PONT ECREPIN nécessitent une mise en conformité au regard de la règlementation. Vu la complexité de cette mise en pratique, Monsieur PERRAY informe qu'il a sollicité deux devis, pour chaque station auprès de VEOLIA EAU, fermier sur PUTANGES PONT ECREPIN.

- Concernant la station d'épuration de PUTANGES PONT ECREPIN, le devis s'élève à 5 735,00 € HT soit 6 882,00 € TTC
- Concernant la station d'épuration de RABODANGES, le devis s'élève à 2 450,00 € HT soit 2 940,00 € TTC

Monsieur PERRAY précise que le versement des primes pour épuration est subordonné à cette mise en conformité. Pour mémoire, les primes perçues pour les stations de PUTANGES PONT ECREPIN et RABODANGES s'élèvaient respectivement, pour 2016, à 11 759,73 € et 500,15 €.

Monsieur CASTELLI demande s'il peut être vérifié que le cahier de vie fait référence à l'échelle de la station de RABODANGES.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ces évolutions de la réglementation impactant les budgets assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- > Accepte la proposition de Monsieur PERRAY.
- ➤ Charge Monsieur le Maire de confier cette mission à VEOLIA EAU pour les deux stations d'épuration comme énoncé cidessus, et d'intégrer le montant de PUTANGES PONT ECREPIN dans le contrat d'affermage.
- > Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.
- ▶ Dit que ces dépenses seront inscrites aux Budgets assainissements de PUTANGES PONT ECREPIN et de RABODANGES/LA FORET-AUVRAY

5. QUESTIONS DIVERSES.

a. Acquisition d'une désherbeuse.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission travaux de voirie, eau et assainissement.

Monsieur PERRAY fait part à l'assemblée des difficultés rencontrées par les services techniques pour maintenir les voiries et trottoirs totalement désherbés en limitant l'utilisation des produits phytosanitaires. Les agents municipaux y consacrant beaucoup de temps au détriment d'autres tâches.

Aussi, Monsieur PERRAY propose l'acquisition d'une désherbeuse de voirie sur laquelle pourrait être fixées des brosses rotatives spécifiques. Les gabarits proposés actuellement permettent une utilisation en toute situation et notamment dans des endroits difficillement accessibles.

2 devis sont présentés pour des désherbeuses de même type :

- ESCOMEL d'Yssingeaux d'un montant de 5 942,00 € HT soit 7 130,40 € TTC
- ETS Alain ONFROY de Putanges Le Lac d'un montant de 4 666,67 € HT soit 5 600,00 €TTC

L'entreprise ONFROY propose un 3ème devis, complété de brosses et balais supplémentaires pouvant être adaptés en fonction des besoins, pour un tarif « spécial Collectivités achat groupé » d'un montant de 6 801,67 € HT soit 8 162,00 € TTC.

Monsieur PERRAY propose à l'Assemblée de retenir le devis global de l'entreprise Alain ONFROY en profitant de l'offre spéciale proposée.

Monsieur le Maire invite le Conseil à bien vouloir se prononcer sur la proposition de Monsieur PERRAY.

Après en avoir délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition de Monsieur PERRAY au vu de l'offre proposée par l'entreprise ONFROY d'un montant de 6 801,67 € HT soit 8 162,00 € TTC.
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire une opération en investissement à l'article 21757 du budget 2017 et de consigner ce matériel à l'inventaire communal.

b. Décision modificative 5/2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances.

Madame GUIBOUT informe le Conseil qu'il est nécessaire de prodéder à une décision modificative afin de permettre le règlement suivants :

Acquisition d'une désherbeuse avec brosses et balais supplémentaires.

Objet	Dépenses		Recettes	
	Châpitre et Article	Sommes	Châpitre et Article	Sommes
Section de fonctionnement				
DF- Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	Art.023	+1 882,00		
DF -Voiries	Art.615231	-1 882,00		
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		0	0	•
Section d'investissement				
RI – Virement de la section de fonctionnemnt			Art.021	+1 882,00
DI - Dépenses imprévues DI - Acquisition désherbeuse- Opé 0028	Art. 020 Art. 21757	- 6 280,00 + 8 162,00		
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 882,00		1 882,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

> Approuve la décision modificative telle qu'énoncée ci-dessus.

c. Etude diagnostique des réseaux d'assainissement eaux usées sur la commune déléguée de Putanges Pont Ecrepin- choix de l'Entreprise.

La parole est donnée à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission travaux de voirie, eau et assainissement.

Monsieur PERRAY rappelle que dans le cadre d'une étude diagnostique des réseaux d'assainissement eaux usées sur la commune déléguée de PUTANGES PONT ECREPIN, la Société d'ingénieurs conseils SA2E, assistant à maîtrise d'ouvrage à lancer pour le compte de la commune, une consultation selon la procédure adaptée.

2 offres ont été remises avant le 27 octobre 2017 à 10 heures, date de clôture de remise des propositions.

Dans le cadre de sa mission, le bureau d'étude SA2E a procédé à l'analyse des offres.

Suite à la présentation du rapport d'analyse à la commission chargée de statuer sur cette procédure et au regard des critères de notations précisés dans le règlement de consultation, à savoir :

Critère prix : 50%Valeur technique : 50%

Il appait qu' EF ETUDE est la mieux disante.

Aussi, Monsieur PERRAY propose conformément à l'avis de la commission, de retenir l'offre présentée par EF ETUDE pour un montant de 53 775,00 € HT soit 64 530,00 € TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir se prononcer sur la proposition énoncée par Monsieur PERRAY.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- Considérant l'avis consultatif de la commission chargée de statuer sur ce MAPA,
- Considérant la proposition retenue,
- Accepte l'offre de EF ETUDE pour un montant de 53 775,00 € HT soit 64 530,00 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces du marché et plus généralement tout document relatif à ce dossier,
- Dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget primitif 2017 du budget assainissement (ex Putanges Pont Ecrepin).
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions auprès des organismes financeurs, notamment l'agence de l'eau Seine Normandie.

DELIBERATIONS

- 1. CONSTRUCTION D'UNE VOIE RELIANT LA RUE DE LA FORGE ET L'AVENUE DU 18 JUIN CHOIX DE L'ENTREPRISE
- 2. PLANTATION D'UNE HAIE LE LONG DU TERRAIN DE PETANQUE COMMUNE DELEGUEE DES ROTOURS
- 3. POSE D'UNE CLOTURE BOIS DE SECURITE A L'EMBARCADERE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN
- 4. MISE EN CONFORMITE DES STATIONS D'EPURATION DES COMMUNES DELEGUEES DE PUTANGES PONT ECREPIN ET RABODANGES
- 5. QUESTIONS DIVERSES.
 - a. Acquisition d'une désherbeuse.
 - b. Décision modificative 5/2017.
 - c. Etude diagnostique des réseaux d'assainissement eaux usées sur la commune déléguée de Putanges Pont Ecrepin– choix de l'Entreprise.